



Bleuets **NB** Blueberries

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Juillet

Journée champêtre de BNBB

Le samedi 19 juillet, à compter de 10 h
Ferme de Russell et Bonnie Weir
Pennfield (Nouveau-Brunswick)
Composez le 506-459-2583 pour
obtenir des détails.

Journée champêtre du Maine

Le mercredi 23 juillet
Jonesboro, Maine

Journée champêtre de la WBPANS

Le samedi 26 juillet
Bureau de la WBPANS à Debert
(Nouvelle-Écosse)
Composez le 902-662-3306
pour obtenir des détails.

Août

Journée champêtre de l'Île-du-Prince-Édouard

Le samedi 2 août
Composez le 902-569-7638
pour obtenir des détails.

Octobre

Symposium de la WBANA

Le 31 octobre et le 1^{er} novembre
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Novembre

AGA de la WBPANS

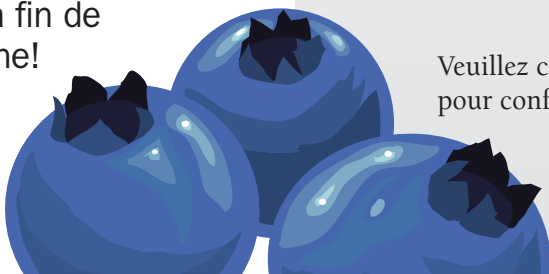
Les 21 et 22 novembre
Truro (Nouvelle-Écosse)

AGA de l'Île-du-Prince-Édouard

Le samedi 29 novembre
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Composez le 902-569-7638
pour obtenir des détails.

Vous venez de loin pour assister à la journée champêtre?

Venez avec votre
famille en vacances
pour la fin de
semaine!



Notes champêtres

Bleuets NB Blueberries · 1350, rue Regent, Centre HJ Fleming, pièce 247, Fredericton (N.-B.) E3C 2G6
(506) 459-2583 · Sans frais 1-866-840-2583 · Téléc. (506) 459-8920 · bnbb@nb.aibn.com · www.nbwildblue.ca

Journée champêtre: 19 juillet

La journée champêtre annuelle se tiendra le samedi 19 juillet, à compter de 10 h.
The annual Field Day is set for Saturday, July 19 starting at 10 am.

Où/Place :

McKay's Blueberries
Russell et Bonnie Weir
46 chemin McKay Loop
Pennfield, Nouveau-Brunswick

Stationnement/Parking :

Le stationnement est disponible le long
du chemin Loop, en arrière de la maison
et de la ferme.

Parking is available along Loop Road
behind the farm stand and house.

Détails/Details :

9 h 30 **Inscription/Registration**

10\$ par personne (dîner compris)

\$10/person (includes lunch)

Veillez apporter vos échantillons de mauvaises herbes,
de maladies ou d'insectes pour identification.

Producers are encouraged to bring weed, insect and disease
samples for identification.

Expositions techniques/ Technical Displays :

Station 1 Exposition d'équipement/Equipment Display

Acadian Machine Works

Doug Bragg Enterprises

G.B. Equipment (dérouissage/land clearing)

JR Tardif

Petites cueilleuses mécaniques – divers modèles

Small harvesters – various models

Station 2 Identification des insectes/Insect Identification

Dr. Sonia Gaul

Station 3 Identification des mauvaises herbes/

Weed Identification – Gavin Graham

Station 4 Identification des maladies/Disease Identification

À communiquer/TBA

Station 5 WBANA Canada – Neri Vautour

12 h à 13 h **Dîner/Lunch**

13 h 30 **Visite de quelques exploitations de bleuets dans la région
de Pennfield/Field Tour of Pennfield blueberry fields**

Veillez composer le 506-459-2583 ou le 506-453-3480
pour confirmer votre présence.

Commanditée par



Bleuets **NB** Blueberries

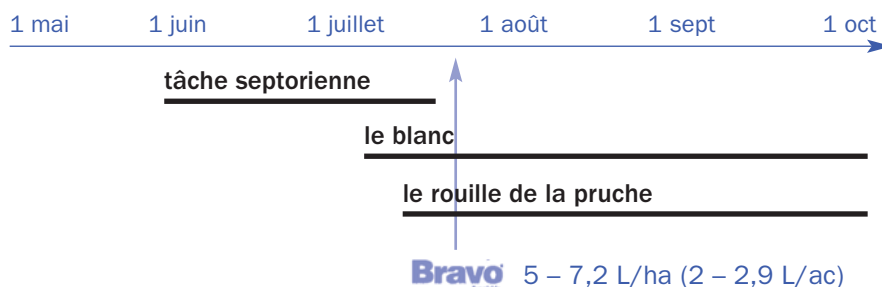
New Brunswick
Nouveau-Brunswick
Agriculture et Aquaculture

L'utilisation de fongicides dans les champs en pousse de végétation pour accroître les rendements

Soumis par Kelvin Lynch

Trois importantes maladies foliaires s'attaquent aux bleuétières au Nouveau-Brunswick : la tâche septorienne, le blanc et le rouille de la pruche. Ces trois maladies sont toujours présentes dans les champs, mais la sévérité varie d'une année à l'autre. Durant les années sèches, particulièrement sur des sols légers, le blanc peut causer une chute des feuilles sévère et précoce. La tâche septorienne et le rouille de la pruche sont plus sévères durant les années où il y a un nombre de jours de précipitations plus élevé que la normale. Lorsque les taux d'attaque sont sévères dans les champs en pousse de végétation, le potentiel de rendement peut être réduit de 30 % ou plus. En partie en raison de la valeur accrue des bleuets et de la recherche qui a fourni de l'information sur une utilisation plus efficace des fongicides, les producteurs se montrent plus intéressés à réduire ces pertes par l'emploi de fongicides. La tâche septorienne est surtout une maladie au début de la saison qui s'attaque aux pousses à mesure qu'elles émergent et ce, jusqu'à la mi-juillet. L'infection par le blanc et le rouille de la pruche commence en juillet et peut se poursuivre jusqu'au début de l'automne. La figure 1 représente la période d'infection de chacune des trois maladies. Consultez le placement et la longueur de la barre horizontale.

Figure 1: Année de pousse – Maladies foliaires



Il est recommandé actuellement d'appliquer le fongicide Bravo à raison de 5 l/ha à 7,2 l/ha (de 2 l/ac à 2,9 l/ac) durant la troisième semaine de juillet. Cette méthode permet d'attraper le blanc et le rouille de la pruche au début des périodes d'infection et de bien protéger les feuilles, en plus d'augmenter le nombre de bourgeons à fruits pour l'année suivante. Notez cependant qu'une augmentation de bourgeons à fruits se traduit seulement par des rendements plus élevés s'il y a une pollinisation adéquate dans le champ au printemps prochain. On a observé également que la période de floraison est écourtée. La floraison est donc plus forte et s'étend sur moins de jours.

Cette recommandation actuelle, cependant, a peu d'effet sur la lutte contre la tâche septorienne dans le champ, vu que le produit est appliqué après la fin de l'infection par la tâche septorienne. Des producteurs pourraient vouloir essayer un programme de deux pulvérisations comportant l'application habituelle en

juillet, plus une application hâtive au printemps, juste après l'éclosion des pousses. Un bon moyen de savoir si votre champ bénéficiera d'une pulvérisation dans le but précis d'éradiquer la tâche septorienne, c'est en apprenant à reconnaître les tâches foliaires et les chancres des tiges. Ce ne sont pas tous les champs qui ont besoin d'être pulvérisés pour éradiquer les maladies foliaires et qui montreront une augmentation du rendement avec l'utilisation du fongicide. Inspectez vos champs en pousse de végétation durant la première semaine de septembre pour déterminer s'ils ont besoin d'une protection durant le prochain cycle de pousse de végétation. Les champs endommagés par les maladies foliaires auront perdu beaucoup de leurs feuilles, et le reste des feuilles seront tachetées et décolorées. Si vous ne voyez ces types de symptômes qu'au début octobre, l'augmentation de votre rendement attribuable à l'utilisation du fongicide sera limitée.

Kelvin Lynch, pathologiste et coordonnateur des pesticides à usage limité
Ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
506-453-3478 Kelvin.Lynch@gnb.ca

Site Web de BNBB—BNBB a un site Web mis à jour où les producteurs peuvent accéder aux bulletins et connaître les activités à venir de BNBB. Des liens sont également prévus aux sites où ils pourront trouver de l'information utile. Les personnes intéressées à en savoir plus sur les bleuets sauvages peuvent également accéder à des renseignements généraux. BNBB examinera le site Web régulièrement pour apporter des améliorations et ajouter de l'information. Si vous avez des idées ou des suggestions, ou si vous êtes intéressé à collaborer au site Web, veuillez appeler le bureau de BNBB, au 506-459-2583, ou envoyer un message à l'adresse bnbb@nb.aibn.com.

www.nbwildblue.ca



Bleuets NB Blueberries

LIGNES DIRECTRICES SUR LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE BRÛLAGE POUR LE BRÛLAGE DES BLEUETIÈRES EXISTANTES

BNBB a reçu une demande d'information sur le brûlage des bleuétières. Voici les lignes directrices du ministère des Ressources naturelles (MRN), qui sont en vigueur pour la saison des feux de forêt qui va du troisième lundi d'avril au dernier jour d'octobre, soit du 21 avril au 31 octobre 2008. À l'extérieur de la saison, vous devriez communiquer avec le ministère de l'Environnement.

Nous recommandons aux producteurs de consulter le site Web du MRN à l'adresse www.gnb.ca/0249/burning_permits-f.asp. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Daniel Michaud, MRN, au 506-856-2344.

EXIGENCES

- Le personnel du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie doit faire une inspection de toutes les bleuétières avant qu'un permis de brûlage ne soit délivré. Les propriétaires ou leurs représentants doivent être présents au cours de l'inspection.
- Les permis sont délivrés pour les matériaux ligneux non traités.
- Une tranchée parefeu dégagée jusqu'au sol minéral, d'une largeur minimum de trois mètres (10 pieds) ou, dans le cas d'un champ établi et existant, une tranchée parefeu brûlée à l'aide d'un brûleur commercial. Il faut faire une surveillance dans le cas d'une tranchée parefeu après le brûlage pour s'assurer que toutes les flammes sont éteintes et qu'aucune fumée n'est visible avant que le feu principal ne soit allumé.
- Tous les terrains nouvellement aménagés doivent avoir une tranchée parefeu dégagée jusqu'au sol minéral (voir ci-dessus).
- Dans le cas de certains terrains assortis de risques immanents d'incendie plus élevés, on aura probablement besoin de matériel de lutte contre les incendies en plus grande quantité ou de tranchées parefeu plus larges.

BESOINS EN ÉQUIPEMENT

- Une citerne mobile de 500 gallons ou deux citernes mobiles de 250 gallons, dotées d'une motopompe, ou une motopompe avec boyaux près d'un ruisseau ou d'un étang, pouvant transporter de l'eau au terrain entier.

- Un minimum de trois personnes sur le terrain durant le brûlage. Il pourrait se révéler nécessaire d'avoir plus de personnes, selon le risque potentiel d'un terrain donné.
- Il faut surveiller tous les terrains brûlés pendant 48 heures après le brûlage initial.
- Durant les douze dernières heures de la période d'inspection, si on découvre des flammes ou de la fumée, les travailleurs doivent continuer de faire l'inspection du terrain pendant une journée de plus.

DÉLIVRANCE DES PERMIS

- La vitesse du vent ne doit pas dépasser 10 km l'heure.
- Le responsable doit détenir un permis pour brûler un terrain précis.
- Le brûlage doit se faire de préférence au début de la matinée ou tard en soirée.
- Les permis peuvent être annulés si les responsables ne satisfont pas aux exigences du permis.
- Les responsables devraient fournir au MRN un calendrier de leurs activités de brûlage pour la saison. Ils devraient mettre à jour ce calendrier de temps à autre si la situation change, ce qui permettra au personnel du MRN de prévoir la vérification des terrains, tout en accélérant le processus de délivrance de permis de brûlage.
- Des vérifications au hasard peuvent être menées durant les opérations pour assurer le respect des exigences relatives au brûlage.

Remarque : Le MRN examinera les circonstances d'un producteur dont les feux s'échappent régulièrement et il se réserve le droit de refuser de délivrer des permis de brûlage à l'avenir tant que des conditions plus rigides ne seront pas satisfaites, y compris l'établissement d'un parefeu de trois mètres dégagé jusqu'au sol minéral. Le district tiendra des registres exacts.



Rapport sur la production de 2007

Soumis par Richard Veinot

Introduction

En général, l'industrie du bleuet au Canada a connu une autre saison relativement bonne. La production de bleuets sauvages et de bleuets cultivés a été plus faible que prévu dans de nombreuses régions de culture : cependant, le maintien de la forte demande du marché, conjuguée à des prix relativement bons, devrait encore une fois contribuer à faire du bleuet l'une des principales cultures horticoles au Canada en fonction de la valeur marchande. Les défis persistent pour ce qui est de trouver des moyens de maintenir les prix de production à des niveaux rentables tout en augmentant la production à l'avenir. La lutte contre les parasites, les mauvaises herbes et les maladies existantes et nouvelles à l'aide de technologies sécuritaires et écologiques pose autant de défis.

Récolte de bleuets sauvages au Canada

Selon les estimations préliminaires, la récolte de bleuets sauvages au Canada en 2007 s'établit à 103 millions de dollars, ce qui représente une baisse sensible comparativement à la récolte record de 130 millions de livres obtenue en 2006, et une diminution de 10 % par rapport à la moyenne de 115 millions de livres sur cinq ans.

- La réduction la plus importante dans la production totale a été enregistrée au Québec où le rendement total a atteint 42,5 millions de livres, soit 39 % de moins que la récolte record de 69,9 millions de livres en 2006 et 8 % de moins que la moyenne sur cinq ans dans cette province. Cette baisse de la production était surtout attribuable à la grave destruction par l'hiver et à un gel majeur au printemps qui est

survenu le 6 juin lorsque le gros de la culture était en pleine floraison.

- Le Nouveau Brunswick a obtenu une récolte record de 26,1 millions de dollars, soit 18 % de plus que sa moyenne de 22,1 millions de livres sur cinq ans. L'augmentation venait surtout des secteurs de production relativement nouveaux dans le nord-est de la province.
- La production à l'Île du Prince Édouard s'est établie à 8,3 millions de dollars, se maintenant au cours des trois dernières années à légèrement plus de 8 millions de livres, malgré l'entrée en production d'une importante superficie. De graves problèmes de défoliation dans de nombreuses bleuetières durant les années de pousse de végétation et de culture, causés par plusieurs maladies foliaires, sont un important facteur en cause. Aucune mesure de contrôle reconnue n'est encore en place pour régler ce problème, mais la recherche est en cours.
- La Nouvelle-Écosse a enregistré une récolte de 26,4 millions de livres, ce qui est bien inférieur à sa moyenne de 37,7 millions de livres sur cinq ans. Parmi les problèmes qui ont contribué à cette faible production en 2007, mentionnons la destruction par l'hiver, une faible pollinisation, la pression exercée par les mauvaises herbes qui démontrent de la tolérance aux herbicides homologués actuellement et la défoliation attribuable aux maladies foliaires.
- Des statistiques ne sont pas disponibles pour la récolte de Terre-Neuve, mais on estime que celle-ci s'établit à légèrement moins de 1 million de livres.

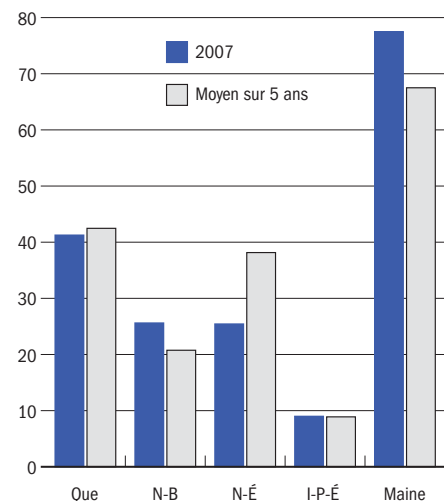


Fig. 1: Production de bleuets sauvages et cultivés en 2007 (M de lb) comparativement à la moyenne sur 5 ans

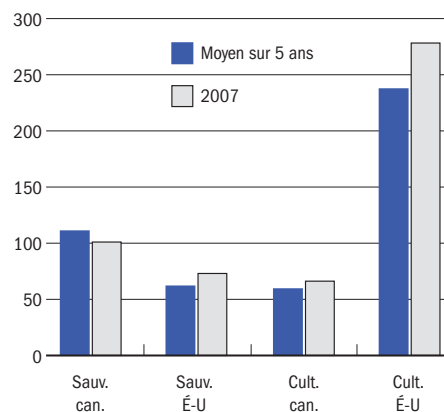


Fig. 2: Production de bleuets sauvages et cultivés (M de lb) en Amérique du Nord comparativement à la moyenne sur 5 ans

Récolte de bleuets sauvages au Maine

La récolte de bleuets sauvages en Maine a atteint 76,9 millions de livres, ce qui est légèrement supérieur à sa production de 2006 et représente 14 % de plus que sa moyenne sur cinq ans. Les conditions de croissance, même si elles n'étaient pas idéales, ont favorisé la croissance de la culture et le développement du fruit. Les bonnes conditions de pollinisation conjuguées à l'utilisation de 65 050 ruches d'abeilles domestiques ont été l'un des principaux facteurs de réussite au Maine.

Récolte de bleuets cultivés

La récolte de bleuets cultivés au Canada s'établit autour de 72 millions de livres, soit 70 millions en Colombie-Britannique et 2 millions dans les autres provinces productrices combinées. La production de la Colombie-Britannique était bien inférieure aux attentes initiales en raison des importants dommages causés par l'hiver aux bourgeons et des mauvaises conditions du temps durant la récolte de certaines variétés. Environ 67 % de la récolte de cette province est allée sur le marché de la transformation, la plus grande proportion jamais vue pour l'industrie de la Colombie-Britannique. Les prix ont accusé une baisse importante, surtout pour les bleuets destinés à la transformation comparativement à 2006. Il est important de souligner que, pour tous les secteurs de l'industrie (bleuets sauvages et cultivés), la production aux États-Unis et la production de bleuets cultivés dans le monde affichent une croissance constante. La production américaine en 2007 s'établissait à 283 millions de livres, une augmentation modeste de 3 % par rapport à 2006, mais une hausse de 17 % par rapport à la moyenne sur cinq ans. En Amérique du Nord, 52 % de la production de bleuets cultivés a été écoulée sur le marché de la transformation comparativement à 41 % en 2003.

L'avenir

Il n'y a aucun doute que les bleuets, sauvages ou cultivés, frais ou transformés, sont bien acceptés par le consommateur, surtout en raison du fait que les « bleuets sont bons et sont bons pour vous ». Les organismes de commercialisation et de promotion des secteurs du bleuet sauvage et du bleuet cultivé poursuivent des campagnes dynamiques pour vendre de plus en plus de produits et pour voir à l'équilibre de l'offre et de la demande, offrant ainsi aux producteurs un rendement raisonnable sur leurs investissements.

Malgré la variabilité de la production en saison, la production de bleuets sauvages continuera d'augmenter mais à une vitesse relativement plus lente. Cette situation est surtout attribuable au très long délai avant que l'exploitation des peuplements de bleuets ne soit productive sur le plan économique. Par ailleurs, l'expansion de la production de bleuets cultivés, accompagnée d'une augmentation correspondante de la superficie, se produit bien plus rapidement. C'est particulièrement vrai aux États-Unis,

comme le montre la figure 2. Au Canada, on prévoit que, d'ici deux à trois ans, la production atteindra un sommet de 100 millions de livres, soit une hausse de 50 % par rapport à la moyenne actuelle sur cinq ans.

Remerciements

L'auteur tient à remercier divers représentants de l'industrie du bleuet ainsi que le personnel des services de vulgarisation provinciaux et d'État pour leur aide avec la rédaction du présent rapport.

Les bleuets sauvages et le développement de produits alimentaires sains – ce qui pointe à l'horizon

Soumis par John Argall

Les aliments sains commencent à exercer une véritable force d'attraction sur le marché, en particulier les aliments qui présentent un intérêt actuellement en améliorant la fonction du corps qui vieillit. Les bleuets sauvages sont bien placés pour tirer profit de cette tendance.

Les composés du bleuet sauvage dont les effets sur la santé nous tiennent à cœur s'appellent composés flavonoïdes, un sous-ensemble d'une plus grande catégorie, soit les composés polyphénoliques. Les deux noms des composés sont susceptibles de revenir plus souvent à l'avenir, même dans la documentation populaire. À mesure que les connaissances scientifiques s'étendent, on croit de plus en plus que ces composés flavonoïdes – reconnus au départ pour leurs grandes propriétés antioxydantes – ont un mode d'action plus subtil sur le bien-être humain en réduisant l'inflammation. De plus en plus, l'inflammation est vue comme un lien commun dans une foule de maladies dégénératives, dont les maladies cardiovasculaires, les maladies neurodégénératives et même le diabète.

En grande partie grâce aux travaux de pointe que des compagnies innovatrices ont réalisés avec les régulateurs des acides gras à longue chaîne (« acides oméga ») et les probiotiques, nous pouvons finalement nous attendre à voir un créneau émerger pour les produits à base de composés flavonoïdes validés, d'ici 5 à 10 ans, en particulier si ces produits ciblent des créneaux pour lesquels il existe déjà une documentation scientifique suffisante. Dans le cas du bleuet sauvage, la neuro-protection (« la santé du cerveau ») et, dans une moindre mesure, la cardio-protection (« la santé du cœur ») semblent être des bienfaits qui méritent d'être mis en évidence.

Vaccinium Technologies Inc. est une compagnie du Nouveau-Brunswick qui a consolidé des technologies dans le but d'améliorer les rendements après la récolte des composés flavonoïdes à l'aide des technologies de fermentation et de transformation.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web à l'adresse www.bioatlantech.nb.ca.

Commission de l'aménagement agricole

Programmes de prêts, de baux et de garanties de prêt à l'intention des producteurs

Soumis par Gary Stephens

La Commission de l'aménagement agricole aide les producteurs et les opérations de couplage agricole à développer leur exploitation agricole en offrant des prêts, des baux et des garanties de prêt à intérêt fixe.

La commission travaille en étroite harmonie avec le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture et offre divers programmes pour aider l'industrie avec ses besoins en crédit. Voici un sommaire des programmes que la Commission de l'aménagement agricole administre.

Programme de prêts pour l'établissement de cultures vivaces

Ce programme vise à accorder une aide afin de rendre utilisables pour la production de cultures vivaces des terres inefficacement utilisées. L'aide prend la forme d'un prêt hypothécaire, pour une durée pouvant atteindre 8 ans, selon ce que détermine la commission.

Le taux d'intérêt pour la durée du prêt sera le même que le taux d'intérêt provincial, à compter de la date en vigueur d'autorisation du prêt. Les fonds approuvés peuvent être utilisés pour les travaux d'aménagement et les frais d'exploitation.

Aucun paiement n'est nécessaire durant la période d'établissement. L'intérêt accumulé sera capitalisé annuellement. Le prêt, plus l'intérêt devront être entièrement remboursés à la fin de la durée du prêt.

Programme pour agriculteurs débutants

Ce programme vise à aider les débutants dans le secteur agricole.

Pour être admissible, le demandeur doit avoir réussi un programme d'études de premier cycle et avoir travaillé sur une ferme pour au moins deux ans après ses études secondaires, OU il doit avoir obtenu un diplôme en agriculture et avoir travaillé sur une ferme pendant au moins cinq ans après ses études secondaires.

Une demande approuvée permet d'obtenir un prêt pour agriculteur débutant pouvant aller jusqu'à 500 000 \$ ou la totalité de la valeur de l'évaluation foncière pour aménager ou acquérir une nouvelle ferme. Les demandes qui donnent lieu à l'achat d'une ferme existante sont admissibles à de l'aide financière comme suit : 80 % du montant le plus bas entre la valeur estimative et le prix d'achat, jusqu'à concurrence de 400 000 \$.

Le prêt accordé pour huit ans au taux d'intérêt provincial sera remboursé comme suit :

- De la première à la quatrième année – intérêts seulement.
- De la cinquième à la septième année – 5 % du principal, plus les intérêts.
- Huitième année – intérêts plus le solde du principal.

Programme d'achat de nouvelles terres

En vertu du programme, la commission peut acheter une terre admissible au nom du demandeur et lui louer la terre pour une période de cinq ans. Le demandeur est tenu de payer un loyer annuel à la commission équivalent au taux d'intérêt provincial.

Le client peut également présenter une demande pour que les coûts d'aménagement nécessaires à engager

pour l'amélioration des terres, jusqu'à concurrence de la valeur de l'évaluation foncière augmentée, soient ajoutés au bail. À la fin du bail, le demandeur achètera la terre au prix correspondant à l'investissement total de la commission.

Afin d'être admissibles en vertu de ce programme, les terres doivent répondre aux critères suivants :

- Être une terre sur laquelle aucune culture n'a été produite ou récoltée durant les cinq années précédentes. La seule exception est une terre utilisée comme parcelle fourragère non aménagée, comme une terre utilisée comme pâturage ou pour la production du foin, mais sur laquelle aucun travail n'a été effectué pour l'ensemencement, le drainage, la fertilisation, l'élimination des mauvaises herbes, etc.
- Selon le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, être une terre qui convient aux cultures prévues.
- Être une terre admissible à l'enregistrement au Plan d'identification des terres agricoles (PITA).

Programme de garanties de prêt

Ce programme s'adresse aux producteurs qui sont incapables d'obtenir un prêt d'exploitation d'un établissement de prêt approuvé, comme un prêteur ou une institution financière agréée, sans l'aide offerte par la commission. Des frais annuels de 1,5 % sont calculés sur le montant intégral de la garantie offerte par la commission.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Gary Stephens au 506 457-4911.

Conseil canadien de l'horticulture

Le point sur les activités

Soumis par Anne Fowlie

Suivi de l'assemblée générale annuelle

Depuis l'assemblée générale annuelle (AGA) de 2008, le bureau du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) s'est affairé à rédiger et à transmettre des résolutions (telles qu'adoptées) aux ministres et aux responsables compétents, et à faire le suivi à cet égard. Lors de l'AGA, on a proposé d'établir un **groupe de travail pour le bleuet**, et les discussions sont maintenant en cours concernant le cadre de référence. Ce réseau offrira un forum national à l'industrie du bleuet canadienne afin de discuter d'une foule de questions, d'échanger des données et d'établir des mesures de suivi pour le bureau national, au besoin.

Étiquetage « Produit du Canada »

Le 1^{er} mai, la vice-présidente directrice du CCH, Anne Fowlie, a comparu devant le Comité permanent de l'Agriculture de la Chambre des communes pour présenter un mémoire de l'industrie sur l'**étiquetage des produits du Canada**. L'industrie s'appuie sur divers

règlements appliqués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de se livrer au commerce. Bon nombre des règlements régissant la définition de « Produit du Canada » remontent à plus de 40 ans. La question est récemment devenue un sujet de préoccupation du public lorsque les consommateurs ont commencé à sonner l'alarme au sujet de l'étiquetage qui donne des impressions fausses ou trompeuses au sujet de la désignation 'Produit du Canada', et à la suite d'incidents qui se rattachent à des produits importés. Depuis un certain temps, le CCH a demandé des changements pour clarifier les exigences relatives à l'étiquetage afin de s'assurer que les produits remarquables du Canada soient reconnus comme il se doit et que les consommateurs sachent avec certitude qu'ils achètent et appuient des produits cultivés au Canada. Le CCH se réjouit de l'annonce du premier ministre du 21 mai, selon laquelle des changements seront bientôt apportés aux exigences relatives à l'étiquetage.

Régime Agri-assurance

Le CCH continue de préconiser la disponibilité générale du régime **Agri-assurance** (assurance-production) pour tous les producteurs. En l'absence d'un régime offert généralement à tous, le CCH maintient la mise en œuvre d'un régime autogéré à titre de mesure provisoire. Pendant que nous allons de l'avant avec *Cultivons l'avenir*, nous aimerions que l'assurance-production universelle en vertu du premier volet du Cadre

stratégique pour l'agriculture (CSA) devienne une réalité.

Protection des cultures et salubrité des aliments à la ferme

Comme d'habitude, nous continuons de surveiller les questions liées à la **protection des cultures** et nous entretenons des liens avec l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et le Centre pour la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) afin d'exercer des pressions pour que l'industrie dispose des technologies de protection des cultures dont elle a besoin. Le CCH poursuivra l'élaboration d'un **programme de salubrité des aliments à la ferme** à l'intention des producteurs horticoles. L'équipe de la salubrité des aliments du CCH, dirigée par Heather Gale, a comparu devant l'ACIA pour un examen technique du programme de salubrité des petits fruits durant la semaine du 2 juin.

Réunion à Moncton

Les membres de la direction et du Comité des finances se rencontreront les 11 et 12 août, à Moncton, et les membres du CCH de l'Atlantique auront la possibilité de rencontrer les membres du comité pour discuter de sujets d'intérêt régional et national. Ce sera une excellente possibilité de lancer un dialogue et de donner votre point de vue en dehors de l'AGA. D'autres détails suivront.



Bleuets **NB** Blueberries

PETITES ANNONCES

RECHERCHÉ

Brûleur à mazout
pour véhicule tout-terrain
Appelez : Dr J. Richardson
Tél. : 506-368-6501
ruth.richardson@rvh.nb.ca

Envoyez vos petites annonces à :
bnbb@nb.aibn.com

La production de bleuets atteint des sommets dans le monde entier

Autorisation de réimprimer l'article de *The Fruit Growers News*

Article rédigé par Dick Lehnert,
directeur-rédacteur en chef

Le monde est-il prêt pour 800 millions de livres de bleuets?

C'est le nombre que le monde produira chaque année dans environ cinq ans, selon les estimations de Cort Brazelton, comparativement à une production d'environ 500 millions de livres en 2007, ce qui représente déjà cent millions de livres de plus qu'il y a deux ans seulement.

Et nous parlons de la production mondiale, toujours dominée par l'Amérique du Nord, qui est néanmoins en train de s'étendre. Qui vendra tous ces bleuets? Est-ce que les producteurs américains devront payer les coûts de la promotion? Et qui mangera tous ces fruits? De nombreux pays de producteurs en herbe n'ont aucun antécédent au niveau de la consommation. Leurs consommateurs font-ils l'expérience d'un nouveau fruit, ou les producteurs se tournent-ils vers le marché à l'exportation?

Ces chiffres ont été présentés lors de l'assemblée annuelle de la North American Highbush Blueberry Council (USHBC) à Vancouver, au Canada, en mars.

Mark Villata, directeur général de l'USHBC, a déclaré que les chiffres ont fait du bruit à l'assemblée de Vancouver.

« Ils ont ouvert beaucoup de yeux », a-t-il ajouté.

L'année dernière, le conseil a embauché M. Brazelton pour recueillir de l'information sur la production. Cort est le fils de Dave Brazelton et un employé à temps partiel à l'exploitation et à la pépinière familiales Fall Creek Farm and Nursery à Lowell, en Oregon, un grand producteur de plants de bleuets destinés aux pépiniéristes. Cort voit au fonctionnement de l'entreprise Brazelton Ag Consulting, qui a recueilli les chiffres sur la superficie destinée à la

culture du bleuet et sur la production mondiale.

La présentation en PowerPoint de Brazelton a commencé à faire le tour des réunions de producteurs de bleuets locaux, comme la réunion de l'United Blueberry Producers of Michigan à Hamilton, au Michigan, le 2 mai. Beverlee DeJonge, de l'Eagle Rock Blueberry Farm en Hollande, a donné la présentation dans ce pays, suscitant une discussion au sujet de la nécessité d'intensifier la promotion et la recherche pour vérifier les allégations relatives à la santé qui semblent avoir déjà stimulé la croissance dans la consommation.

L'USHBC perçoit 12 \$ la tonne à partir des bleuets produits ou importés aux États-Unis, fonds qui servent à la recherche et à la promotion.

Ce qu'il y a de plus stupéfiant dans la présentation de M. Brazelton, c'est que, l'année dernière, le Michigan a été détrôné comme principal producteur de bleuets cultivés par un pays de l'Amérique du Sud, le Chili.

La production du Michigan a augmenté lentement, pour passer de 17 500 acres en 2003 à 19 300 acres en 2007, mais la production du Chili a connu une montée en flèche durant ces années. La superficie s'est accrue de 5 209 acres en 2003 à 22 700 acres en 2007.

Aux États Unis, l'Ouest a remplacé le Midwest comme principale région productrice. La production dans l'Ouest s'est accrue de 18 000 acres en 2003 à 30 947 acres en 2007. En 2003, le Midwest était le plus grand producteur, 19 205 acres étant affectées à la culture du bleuet, surtout au Michigan. En 2007, le Midwest a enregistré une augmentation modeste de sa superficie qui est passée à 21 425 acres, tandis que l'Ouest a ajouté près de 13 000 acres.

Le Midwest a été supplanté non seulement par l'Ouest, mais également par le Sud. En 2003, la production dans le

Sud se faisait sur une superficie de 15 310 acres, qui s'est accrue à 22 300 acres en 2007.

La production dans le Nord Est, surtout au New Jersey, a augmenté quelque peu, pour passer de 9 510 acres en 2003 à 10 400 acres en 2007.

L'« Ouest » dans la présentation de M. Brazelton désigne l'ouest de l'Amérique du Nord, ce qui comprend la Colombie-Britannique, l'Oregon, Washington et la Californie. La superficie en Colombie-Britannique a fait un bond, pour passer de 11 000 acres en 2003 à 17 500 acres en 2007.

De 1995 à 2007, la superficie consacrée à la culture du bleuet dans le monde a augmenté de 254 %, soit de 57 122 à 144 807 acres. Avec les nouvelles plantations, M. Brazelton a prévu que la production en Amérique du Nord s'accroîtrait de 358 à 560 millions de livres en 2012-2013. La production mondiale devrait passer de 494 millions de dollars aujourd'hui à plus de 800 millions de livres en 2012-2013.

De nouveaux pays font leur apparition sur la liste des producteurs. Depuis 2003, les Philippines ont joint la liste (seulement 10 acres), tout comme la Corée du Sud (40 acres), le Japon (1 300 acres) et l'Angola dans le sud de l'Afrique (10 acres). En Europe, l'Ukraine et la Roumanie ont joint la liste avec quelques centaines d'acres chacun. L'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas, l'Irlande, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni ont joint la liste, leur superficie oscillant entre 25 et 600 acres.

Le Mexique a joint la liste avec 430 acres, tout comme le Pérou, le Brésil et la Colombie. L'Uruguay a réalisé les plus grands gains, partant de rien en 2005 pour avoir une superficie de 1 450 acres maintenant. Au Canada, la Nouvelle-Écosse a maintenant 300 acres, partant de rien également en

2005. Soixante acres ont été cultivées en Amérique centrale.

M. Brazelton a cherché à déterminer également si les bleuets étaient destinés au marché des fruits frais ou à la transformation. Dans le Nord-Ouest, la plupart des bleuets sont destinés à la transformation. En Californie, où la superficie s'est accrue de 1 300 à 3 949 acres de 2003 à 2007, la plupart des bleuets sont destinés au marché des fruits frais. Dans l'ensemble de la région, la production s'établissait à 162,5 millions de livres en 2007, dont 103 millions de livres sont écoulées sur le marché de la transformation.

Au Michigan, la production de 91,2 millions de livres en 2007 était répartie ainsi : les deux tiers pour le marché des fruits frais et le tiers pour le marché de la transformation.

Dans le Nord-Est, le marché des fruits frais a accaparé 43,3 millions de livres de la production de 54,8 millions de livres. Le New Jersey domine la production avec une superficie de 7 900 acres, et il est le seul État à approvisionner le marché de la transformation : 11,5 millions de livres. La production de New York et de l'Est du Canada, soit 3,9 millions de livres à partir d'une superficie de 2 500 acres, est écoulée sur le marché des fruits frais.

Dans le Sud, 7 États ont une superficie combinée de 22 300 acres. La Géorgie est le plus grand producteur (9 120 acres), suivie de la Caroline du Nord (6 000 acres). La Floride connaît l'expansion la plus rapide, passant de 1 200 acres en 2003 à 3 200 acres. De la production de 45,9 millions de livres dans le Sud, une proportion de 34,5 millions de livres est destinée au marché des fruits frais.

Quatre-vingt dix pour cent de la production en Amérique du Sud approvisionne le marché des fruits frais, tandis que le Chili connaît la croissance la plus rapide, croissance qui s'accélère également en Argentine et en Uruguay. La superficie en Argentine est passée de 1 730 acres en 2003 à 9 400 acres en

2007, tandis que la superficie en Uruguay est partie de rien pour s'établir à 1 450 acres.

Au moins 16 pays en Europe sont des régions productrices de bleuets maintenant. Depuis 1995, la superficie s'est accrue de 3 792 à 15 705 acres, ou de 441 %. La croissance est enregistrée dans le Sud Ouest – l'Espagne et le Portugal – au centre, au nord et en Europe de l'Est, plus particulièrement en Pologne, dont la superficie est passée de 3 707 acres en 2003 à 6 700 acres en 2007.

L'Afrique du Sud a doublé sa superficie en quatre ans, passant de 650 à 1 300 acres.

En Asie, la superficie en Chine s'est accrue de 124 acres à peine pour passer

à 4 625 acres en 2007. Les trois quarts de la production de 4,14 millions de livres en Chine sont transformés.

La superficie en Australie et en Nouvelle Zélande a enregistré une augmentation modeste, de 2 258 acres en 2003 à 2 740 acres en 2007. Les trois quarts de leur production de 8,2 millions de livres sont écoulés sur le marché des fruits frais.

Dans l'ensemble, la croissance dans la production de bleuets varie, allant d'une croissance modeste à explosive, mais elle est en train de survenir dans le monde entier. Lorsqu'ils regardent les chiffres, les producteurs éprouvent à la fois des craintes et de la fierté au sujet de la production en flèche de leur fruit favori.

Symposium sur le bleuet sauvage prévu pour l'automne 2008

Soumis par Neri Vautour

Veillez marquer le vendredi 31 octobre 2008 et le samedi 1^{er} novembre 2008 dans vos calendriers. Vous ne voudrez pas manquer le « symposium sur le bleuet sauvage » qui se tiendra à Moncton, à l'hôtel Delta Beauséjour.

Le vendredi, les agences de relations publiques du Japon, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada, qui travaillent en votre nom, expliqueront ce qu'elles font dans leurs pays respectifs afin d'augmenter la demande pour le fruit que vous cultivez!

Des chercheurs de renommée mondiale dans le domaine de la santé parleront des bienfaits du bleuet sauvage et des projets en cours qui sont menés au nom de l'industrie.

Le samedi 1^{er} novembre 2008, The Wild Brew Group (des spécialistes de la production de toutes les provinces et de l'État du Maine) donnera des présentations sur les résultats de divers essais de production. Il y aura également une présentation spéciale sur la « production mondiale de bleuet », sur la situation actuelle de l'industrie et notre situation dans cinq ans. Vous ne voulez pas manquer cela!

Ce symposium de l'industrie est ouvert à tous les producteurs et transformateurs. Il est organisé par la WBANA en partenariat avec les associations ou les agences de producteurs du Québec et des Maritimes. Il vise à fournir des renseignements au sujet de l'orientation de l'industrie et de ce que les prochaines années nous réservent.

Plus de renseignements et un programme détaillé seront disponibles au cours des prochaines semaines.



Pollinisation

Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick

Soumis par Paul C. Vautour

Les apiculteurs du Nouveau-Brunswick sont actuellement assaillis sur tous les fronts : les apiculteurs commerciaux (et notre organisation également) ont des difficultés financières; il leur reste encore à se remettre des abeilles perdues; les apiculteurs – comme les abeilles – sont à la baisse; les répercussions affectives viennent ajouter aux pertes financières; l'incertitude règne au sujet de l'appui des alliés traditionnels; l'aide du gouvernement, même si elle a été appréciée, a été minime; la question d'autonomie n'a pas été réglée et on compte plutôt sur les abeilles importées pour la pollinisation; la recherche actuelle tente de remplacer les abeilles domestiques comme pollinisateurs plutôt que d'aider notre industrie; et nous continuons de dépendre sur une poignée d'apiculteurs seulement pour « garder le fort », etc.; etc.

Ceci étant dit, je maintiens que des colonies d'abeilles gérées ici sont la source la plus économique de pollinisation pour les apiculteurs, et j'ai l'assurance que l'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick (AANB), par des partenariats renouvelés, surmontera tous les défis susmentionnés. Le conseil d'administration, de concert avec les apiculteurs commerciaux, est en train d'achever un plan stratégique pour régler ces problèmes. Sans plus tarder, nous sommes sur le point de mettre en œuvre les éléments du PLAN que les membres ne sont pas tenus de ratifier. Mentionnons, entre autres : augmenter le nombre d'apiculteurs qualifiés et compétents puis le nombre de nos membres; rencontrer les responsables provinciaux à la première RÉUNION DES INTERVENANTS EN APICULTURE

convoquée par le ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture pour discuter des problèmes et pour mesurer le niveau de soutien auquel nous nous attendons de recevoir de cette source; officialiser les partenariats avec les autres organisations (y compris les États-Unis) ayant des intérêts acquis à avoir des abeilles en santé; obtenir un financement à court terme pour mettre en œuvre des aspects du PLAN qui ont besoin d'un financement; et exposer le mythe ridicule et inventé de toutes pièces voulant que les abeilles de l'Ontario (à cause de leur saison plus hâtive) soient de meilleurs pollinisateurs ici que nos abeilles locales.

Nous savons très bien qu'il faut établir une relation de confiance avec les producteurs de bleuets sauvages de la province pour démontrer que les apiculteurs du Nouveau-Brunswick sont capables de produire une source fiable et saine de colonies d'abeilles domestiques pour la pollinisation. Selon moi (malgré le syndrome de l'effondrement des colonies d'abeilles, etc.), le problème fondamental est que la « province » n'a pas offert le même niveau d'aide financière aux apiculteurs pour répondre à la demande croissante en matière de pollinisation des bleuets. J'ai été très ému par le niveau de soutien à l'égard des producteurs d'abeilles sauvages que Russell Weir a démontré au cours de sa présentation lors de l'assemblée annuelle de l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick. En plus du paiement d'un prix équitable par les producteurs pour la location de colonies, il préconise un soutien dont nous avons besoin de toute urgence. Nous devons convaincre tous nos partenaires que les colonies d'abeilles domestiques pour la pollinisation des bleuets sauvages au Nouveau-

Brunswick devraient être autosuffisantes. Si les autres provinces étaient aux prises avec un effondrement de colonies d'abeilles, je vous garantis qu'elles ne montreraient pas de loyauté aux producteurs au Nouveau-Brunswick. Nous regardons avec envie comment Bleuets NB Blueberries a pu s'organiser si rapidement et nous vous utilisons comme un modèle pour l'AANB. Je me réjouis de renforcer des relations qui seront bénéfiques pour les membres de nos deux organisations.

Cours de certification en application de pesticides

BNBB est prête à aider à organiser un cours de certification en application de pesticides à l'intention des producteurs intéressés. Le cours d'une journée sera offert par Ken Browne et coûtera de 90 \$ à 110 \$. Il y a un manuel de cours, et un examen sera administré à la fin du cours.

Il s'agit d'une excellente possibilité de formation. Si vous avez déjà votre certificat d'apporteur de pesticides, vous aurez ainsi la chance de vous familiariser à nouveau avec la matière. Notez que tous les producteurs et les personnes qui appliquent des pesticides au nom des producteurs sont tenus de détenir leur certificat d'apporteur.

Nous demandons aux producteurs intéressés de bien vouloir communiquer avec BNBB pour s'inscrire. Nous avons besoin d'au moins 6 personnes pour offrir le cours. Veuillez appeler BNBB, sans frais, au 1-800-840-2583 ou au 506-459-2583.

Avis

Producteur agricole professionnel inscrit

Comme producteurs de bleuets, vous êtes encouragés à inscrire votre ferme au Registre des entreprises agricoles. Fondé sur le principe de l'inscription volontaire, ce registre vous permettra de devenir un producteur agricole professionnel inscrit (PAPI) et de profiter de divers programmes et avantages (p. ex. cartes d'exonération du carburant; plaques d'immatriculation pour véhicules agricoles; rabais sur les services de laboratoire agricole). Les producteurs inscrits deviendront aussi membres d'un organisme agricole général agréé. Tous les droits d'enregistrement perçus par le ministère seront versés à ces organismes. Pour toutes questions ou préoccupation, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du ministère au numéro sans frais 1-888-323-4440.

Message de la présidente

BNBB accueille un nouveau directeur et des nouveaux membres du conseil

Bleuets NB Blueberries a le plaisir d'accueillir Jamie Morrison, le nouveau secrétaire-directeur. Jamie s'est joint à BNBB le 23 avril et s'est affairé à s'adapter à son nouveau bureau et à participer à divers événements de BNBB. Le conseil d'administration accueille chaleureusement Jamie. Joe Rideout, qui a été le secrétaire-directeur durant nos 15 premiers mois d'activité, a pris sa retraite. Joe a réussi à établir une base solide sur laquelle nous continuerons à bâtir une agence du bleuet forte dans la province. Le conseil remercie Joe du fond du cœur et lui transmet ses meilleurs vœux de succès.

BNBB a tenu des assemblées régionales annuelles en avril, qui ont coïncidé avec les séances techniques au printemps que les représentants du ministère

provincial de l'Agriculture et de l'Aquaculture ont offertes. Aux assemblées du 14 avril (Moncton), du 17 avril (Tracadie) et du 26 avril (St. George), deux nouveaux membres du conseil d'administration ont été élus : Stuart Bowman, de Jardineville, et Graham Hooper, de St. George. Le conseil d'administration souhaite la bienvenue à Stuart et à Graham. Nous nous réjouissons de notre nouvelle relation de travail. L'arrivée de deux nouveaux membres signifie que nous devons dire au revoir à de vieux amis. Le conseil remercie Len Flynn et John Ness de leur dévouement et de leur vaillance pour faire avancer l'industrie du bleuet du Nouveau-Brunswick. Cela a été un plaisir de travailler avec vous deux, et nous espérons pouvoir avoir d'autres possibilités de collaborer à l'avenir.

Comptes rendus des cultures

INFORMATION À L'INTENTION DES PRODUCTEURS POUR LA SAISON DE CROISSANCE

Nous encourageons les producteurs à utiliser les ressources que le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture met à leur disposition. Les **comptes rendus** sont diffusés à des intervalles de deux semaines sur le site Web à l'adresse www.gnb.ca/agriculture. Ils contiennent des renseignements sur les activités de lutte intégrée, la survenue des maladies foliaires et les conditions de mildiou. Ils sont un guide pour aider les producteurs à gérer et à surveiller les conditions dans leurs champs. Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le 506-453-3480.

Homologation d'urgence

L'insecticide Assail 70WP a reçu une homologation d'urgence afin de contrer les ravages de la mouche du bleuet au Nouveau-Brunswick pour l'année 2008. Les producteurs devraient consulter l'étiquette ou leur fournisseur de produits chimiques pour obtenir les directives concernant son utilisation et les mesures à observer.



Bleuets **NB** Blueberries

Dernières nouvelles

Initiative d'aménagement des terres agricoles du Nouveau-Brunswick

Le ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture, Ronald Ouellette, a annoncé l'Initiative d'aménagement des terres agricoles du Nouveau-Brunswick, le 25 juin. Cette initiative vise à aider les producteurs agricoles à amener de nouvelles terres en production et à

améliorer la productivité des terres actuelles. L'aménagement des bleuetières est compris dans cette initiative. Les coûts admissibles sont exposés dans les lignes directrices affichées sur le site Web du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture à l'adresse <http://www.gnb.ca/agriculture>.

Vous pouvez également obtenir les formulaires de demande et les lignes directrices auprès de votre bureau local du ministère de l'Agriculture. Nous encourageons les producteurs à profiter de cette possibilité pour améliorer leur superficie destinée à l'agriculture.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Région du Nord-Est

Joseph Savoie, 395-4068

► Vice-président, conseil d'administration

Benoît Savoie, 776-4432

Gail Savoie Doucet, 395-3734

Région du Sud-Ouest

Graham Hooper, 755-6615

Richard Taylor, 755-2104

► Président, comité de la pollinisation

Russell Weir, 755-6001

► Président, comité de la recherche

Région du Sud-Est

Stuart Bowman, 523-4318

Arden Woodworth, 882-2550

Kathy Trueman, 536-8995

► Présidente, conseil d'administration

Nous invitons les producteurs à appeler les représentants de leur région au conseil, et à faire part de leurs commentaires au sujet de l'agence, **Bleuets NB Blueberries**, des activités à venir, et du travail du conseil. N'oubliez pas que, aux réunions régionales annuelles, un membre du conseil sera élu dans chaque région pour un mandat de trois ans. Nous demandons aux producteurs de remplir un mandat au conseil. Si vous désirez obtenir plus de détails, veuillez appeler au bureau, au 506-459-2583, ou sans frais, au 1-866-840-2583.

Heures de bureau

Voici les heures d'ouverture du bureau, au 1350, rue Regent, pièce 247, au Centre forestier Hugh John Flemming : le mercredi et le jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30. Nous invitons les producteurs à venir nous voir lorsqu'ils sont à Fredericton.

Les rédacteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont collaboré au présent bulletin : John Argall, directeur général, BioAtlantech; Anne Fowle, vice-présidente directrice, Conseil canadien de l'horticulture; Kelvin Lynch, pathologiste et coordonnateur des pesticides à usage limité, MAANB; Michel Melanson, spécialiste du développement des cultures, MAANB; Gary Stephens, chargé de projet, Entreprises Nouveau-Brunswick; Neri Vautour, directeur général, WBANA; Paul Vautour, président, Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick; et Richard Veinot, coprésident du comité sectoriel pour le bleuets sauvage, Comité pour les pommes et autres fruits, Conseil canadien de l'horticulture.



Bleuets **NB** Blueberries